

Comme le Roi d'Espagne, en cedant les Païs-Bas à l'Electeur de Baviere, s'est reservé de choisir dans l'une des Provinces qui les composent, une Terre produisant trente mille écus de revenus, pour l'ériger en Principauté en faveur de la Princesse des Ursins, cette même reserve aura lieu.

L'Electeur de Cologne sera rétabli dans tous ses Etats, Benefices, Dignitez, Scéances, revenus, meubles, pierreries, & généralement dans tous les biens & prérogatives dont ce Prince a été privé pendant le cours de cette guerre.

Le même rétablissement se fera en faveur de ses Officiers & Domestiques proscriés, & dont les biens ont été confisquez, pour avoir suivi leur Maître.

Il pourra y avoir Garnison Hollandoise dans la Citadelle de Liege, & dans la Ville & Château d'Huy. Les Fortifications de la Ville de Bonn seront rasées.

Le Diocese & le Chapitre d'Hildesheim seront rétablis dans l'état où ils doivent être, conformément à la teneur des Traitez de Westphalie.

L'Electeur de Baviere sera rétabli généralement dans tous les Etats qu'il possédoit avant la presente guerre, à l'exception du Haut Palatinat, qui doit être laissé à l'Electeur Palatin, avec le rang dans le College Electoral, qui y est attaché, pour en jouir lui & le Prince Charles de Neubourg, seulement pendant leur vie; & le Haut Palatinat, avec le rang dans le College Electoral, que l'Electeur de Baviere avoit devant la guerre, reviendront à leur défaut audit Electeur de Baviere ou à ses Descendans: cependant il sera créé en sa